



Fiche de formation N° 27

Adoption

LA PREPARATION DES CANDIDATS ADOPTANTS

Une préparation systématique des candidats à l'adoption offre d'importantes garanties tant pour l'enfant que pour la future famille adoptive. D'une part, elle permet aux candidats de mieux comprendre le sens de l'adoption en tant que moyen de réponse aux besoins spécifiques d'un enfant ; d'autre part, cette phase permet de réunir de plus amples informations sur la situation et le profil de l'enfant adoptable. Enfin, elle permet une prise de conscience concernant les réalités et les problématiques liées à la parentalité adoptive.

La préparation s'effectue en deux étapes.

1. Sensibilisation et préparation des candidats en général

Cette première phase a lieu avant que l'évaluation de la capacité adoptive des candidats ne soit commencée. Elle inclut les plusieurs points :

- Fournir des informations justes et correctes concernant le profil des enfants en besoin d'adoption, de même que sur les procédures et les documents à fournir.
- Rappeler aux candidats le but premier de l'adoption qui est de trouver une famille pour un enfant, en précisant que cet enfant a déjà sa propre histoire, et que la mesure doit répondre à son intérêt.
- Rendre les candidats attentifs aux réalités de l'adoption et aux différentes facettes de la parentalité adoptive.
- Si nécessaire, aider les candidats à accepter la stérilité ou la perte d'un enfant, en soulignant que l'enfant à adopter aura déjà son propre vécu, et en essayant d'envisager comment celui-ci pourra s'intégrer dans la configuration familiale des adoptants.

Ce dernier point doit aider à prévenir certaines difficultés et permettre aux candidats d'analyser leur capacité à mener à bien tant la procédure d'adoption que la parentalité qui s'en suivra. La pratique montre clairement que lors de cette première phase, certains candidats vont renoncer à leur projet face aux difficultés qui peuvent les attendre. Ceux qui décident de poursuivre sont donc d'autant mieux équipés.

2. Préparation à la rencontre avec un enfant déterminé.

Cette seconde phase ne peut naturellement pas avoir lieu avant qu'un matching n'est été formellement prononcé. Elle doit avoir lieu en parallèle avec la préparation de l'enfant.

D'une part, cette étape doit permettre aux parents d'exprimer leurs éventuelles craintes concernant les informations (ou le manque d'informations qu'ils ont reçues concernant l'enfant, son histoire, ses parents biologiques (par exemple s'ils souffraient d'alcoolisme, s'ils étaient impliqués dans la prostitution, ou tout autre sujets qui peuvent amener à une anxiété), et de les aider à surmonter ces questions.

D'autre part, il s'agit également d'aider les parents à se préparer à se présenter à l'enfant qui leur sera confié, de parler des caractéristiques de l'enfant, de son histoire et de ses besoins. Il faut également les conseiller quant à la manière d'entrer en contact avec l'enfant afin d'éviter autant que possible les déceptions et les chocs (par exemple les différences culturelles entre les candidats et les autres personnes impliquées dans la démarche). Ainsi, les parents candidats doivent être informés concernant les possibles

réactions que l'enfant pourrait avoir lors des premiers moments de sa nouvelle vie. Il faut également souligner que pour l'enfant, ce moment signifie également une nouvelle séparation (de l'institution dans laquelle il a vécu, des personnes qui se sont occupées de lui pendant ce séjour et des autres enfants qu'il a côtoyés). Il est essentiel de laisser les parents exprimer leurs sentiments et leurs peurs par rapport à ce moment si spécifique.

SSI/CIR décembre 2006

Pour plus d'information :

Institut pour l'enfant Marie Meierhofer; Institut suisse de l'adoption; Fondation suisse du SSI 'L'adoption d'enfants de cultures étrangères: des réponses aux questions que se posent les futurs parents adoptifs' ; 2004, 76pp.

Le monde est ailleurs inc. 'Le Bureau de consultation en adoption de Québec' ; Le monde est ailleurs, inc., www.meanomadis.com; 2003.

Votre avis nous intéresse ! N'hésitez pas à nous contacter (irc-cir@iss-ssi.org) afin de nous parler de vos expériences, nous poser des questions liées aux thèmes abordés dans cette fiche, ou également afin de nous suggérer des modifications.
Nous vous invitons également à diffuser cette fiche aux personnes concernées et intéressées dans votre pays.
Merci d'avance !

Le SSI/CIR souhaite remercier le Canton de Genève, en Suisse, pour son soutien financier à ce projet de fiches et la Commission des Adoptions Internationales de la Présidence du Conseil Italien pour son financement du Manuel pratique « L'intérêt supérieur de l'enfant et l'adoption », qui est à la base de nombreuses fiches.